

## ANNEXE 7 : AUTO-EVALUATION

### 1. CONTEXTE DE L'OPERATION

La SARL Pépinières Coulié, créée en 1972, est spécialisée dans la production de noyers et de châtaigniers greffés, et la production de végétaux ornementaux en conteneurs destinés aux marchés de gros et de détail.

La société dispose à ce jour de 3 sites d'exploitation principaux :

- le premier en Corrèze, dans le Pays de Brive, spécialisé dans la multiplication, la micropropagation, la culture hors sol et la culture plein sol des pieds-mère ;
- le deuxième dans le bassin de la Dordogne, sur la commune de Saint-Julien de Lampon (24), constitué d'une pépinière de grossissement réservé aux semis de portes greffe de noyer,
- le troisième, dans le bassin du Roussillon, sur les communes de Perpignan et d'Argelès sur Mer (66), composé d'une pépinière de grossissement.

Dans le cadre de son développement économique, la SARL Pépinières Coulié souhaite disposer d'un espace de greffage de plants de noyer sous serre en complément des cultures de plein champ localisées dans le bassin du Roussillon.

La culture sous serres des greffons présente de nombreux avantages :

- une température plus élevée qu'en pleine terre, permettant de mettre en culture les pieds dès le mois de février (au lieu de mars / avril) et de démarrer plus tôt dans la saison la commercialisation des pieds,
- une ambiance ombragée, favorable au développement des greffons. En effet, l'éclairage direct par le soleil tend à griller les greffons, induisant une perte de productivité notable,
- une meilleure protection des greffons contre la maladie liée à la Xyléla véhiculée par la cicadelle et les pucerons. En effet, les cotés latéraux des serres sont fermés à l'aide de moustiquaires, réduisant la vulnérabilité des plants vis-à-vis des insectes volants,
- une meilleure protection contre les aléas climatiques, notamment la grêle (de nombreux dégâts observés en 2014 sur les plantations arboricoles) et le gel (perte de tonnage en arboriculture en 2013).

La commune de Villemolaque dispose d'un climat méditerranéen, permettant d'envisager l'exploitation des serres sans chauffage (ou de manière ponctuelle), permettant de réduire les consommations énergétiques.

Par ailleurs, les sols présentent une texture limono-sablonneuse profonde. La teneur en éléments grossiers (cailloux) est moyenne et se concerne principalement l'horizon superficiel. Ce type de sol est bien adapté aux cultures arboricoles (et à la vigne présente en majorité sur le secteur).

Enfin, afin d'optimiser les investissements et permettre à la SARL Pépinières Coulié de disposer d'une ressource financière complémentaire, le toit des serres sera équipé de panneaux solaires. Afin de permettre le passage de la lumière nécessaire à la croissance des végétaux, les panneaux solaires seront positionnés en alternance avec des baies vitrées.

## 2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Cf. plan de masse ci-après

Le projet s'inscrit sur une emprise de 5,3 ha environ, dont 15 160 m<sup>2</sup> aménagés de serres agricoles.

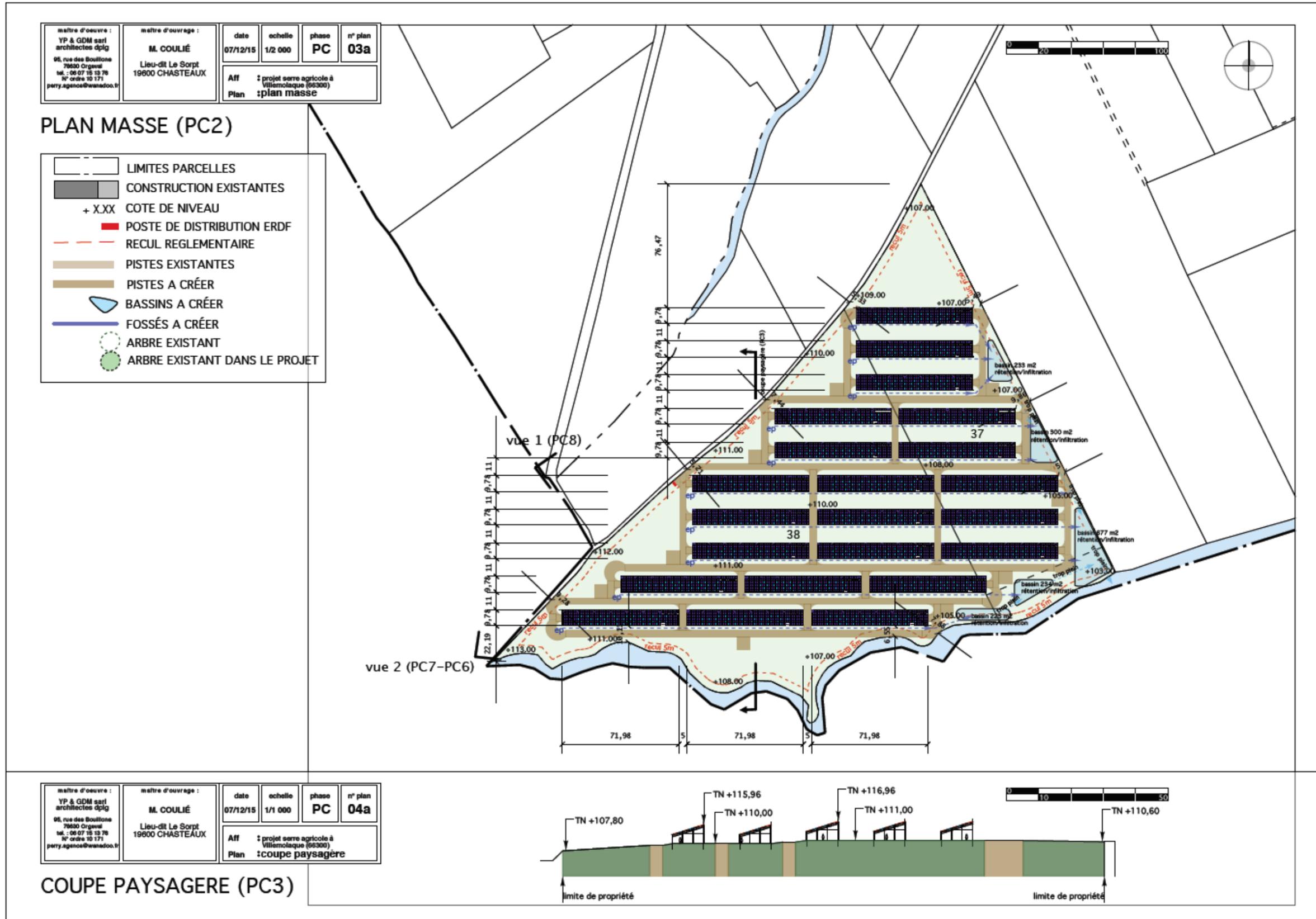
Le site est accessible directement depuis le chemin communal assurant la dessert du lieu-dit « Mas Mulès » depuis le chef-lieu et le réseau de chemins agricoles existants sur le secteur. La mise en œuvre du projet ne nécessite pas la création de nouveaux accès.

L'orientation des serres a été définie en fonction :

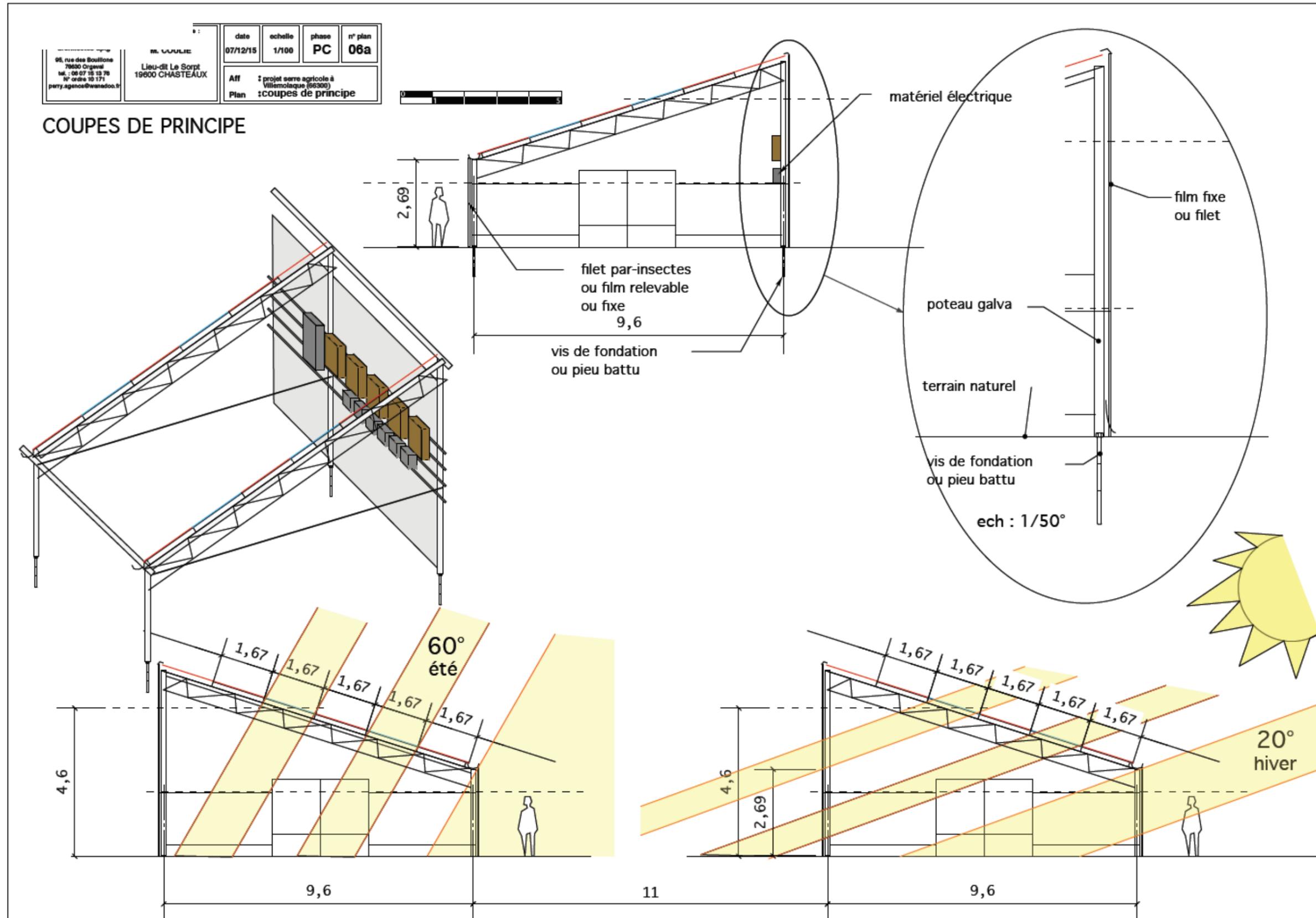
- des contraintes d'exploitation (accessibilité notamment),
- des contraintes techniques spécifiques aux panneaux solaires en toiture.

Les serres seront construites sur pieux battus ou sur visées de fondation. Cette technique présente en effet plusieurs avantages :

- elle ne nécessite pas la réalisation de terrassements ni de mouvements de terre importants,
- elle permet de réduire l'emprise au sol des infrastructures fixes,
- elle permet de préserver les terres agricoles (moins de roulage des engins de chantier, pas de matériaux excédentaires à stocker ...).



Plan de masse



Coupe de principe des serres

VUE 2 (PC7) existant



VUE 2 (PC6) projet



*Simulation visuelle*

Les plants seront arrosés suivant la méthode du goutte-à-goutte. L'eau utilisée proviendra d'un forage agricole existant d'ores et déjà sur la parcelle agricole.

Les eaux pluviales issues des toitures seront récupérées par un système de gouttières et acheminées vers cinq bassins de rétention, dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.

Le fond des bassins ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux au droit de la parcelle.

Les côtés des serres ne seront pas fermés par des parois fixes, mais par des moustiquaires. Le site sera entièrement clôturé. Les boisements limitrophes du site de projet seront préservés. Par ailleurs, les serres seront positionnées au moins à 5 m de la limite de maîtrise foncière.

### 3. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu
<b>Climat</b>	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
<b>Géologie / Usages des sols</b>	Les terrains en présence sont favorables aux pratiques agricoles, notamment l'arboriculture et la vigne.	Fort
<b>Stabilité des terrains</b>	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
<b>Ressource en eaux souterraines</b>	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	Moyen
<b>Eaux superficielles</b>	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire. Le site est limitrophe du ruisseau Corrèc del Puig.	Fort
<b>Risque inondation</b>	La zone d'étude n'est pas identifiée au Plan de Prévention des Risque communal comme inondable. Par ailleurs, elle n'est pas identifiée comme zone inondable à l'Atlas Départemental des zones inondables.	Non significatif
<b>Milieux naturels</b>	La zone d'étude s'inscrit sur un territoire agricole. Les parcelles concernées par le projet sont actuellement valorisées par de la vigne. Elle ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires Au niveau du périmètre de projet, la végétation ne présente pas d'intérêt en soit, puisqu'il s'agit de cultures plantées (vignes). Le périmètre de projet ne présente pas d'éléments naturels ou artificiels pouvant être utilisés comme zones de gîtes par les chiroptères.	Faible à fort

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
<b>Milieux naturels (suite)</b>	<p>La zone d'étude s'inscrit dans la vallée du Tech. Celle-ci présente une richesse ornithologique importante. Il est probable les vignes soient utilisées, à l'instar des parcelles voisines, comme zone de chasse et d'alimentation de plusieurs espèces d'oiseaux et des chiroptères.</p> <p>Enfin, les boisements accompagnant le ruisseau de Corrèc del Puig présentent un enjeu de conservation fort (classement en zone humide, corridor écologique). Le ruisseau constitue également un axe de déplacement privilégié pour la petite faune et les amphibiens.</p>	Faible à fort
<b>Patrimoine</b>	<p>La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique.</p> <p>Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.</p>	Nul
<b>Paysage</b>	<p>La zone d'étude s'inscrit dans la plaine agricole du bassin du Tech. Il s'agit d'une entité paysagère caractéristique du terroir local et relativement préservée.</p> <p>La zone de projet est relativement bien isolée sur le plan visuel, les boisements accompagnant la voie communale, et les ruisseaux de Corrèc Del Puig et de Corrèc d'en Ceso constituant des masques visuels efficaces.</p>	Faible
<b>Milieux humains</b>	<p>La zone d'étude s'inscrit au sein d'un territoire agricole. L'occupation du sol aux abords du périmètre de projet est marquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des champs de vignes,</li> <li>- une friche au nord,</li> <li>- des chemins agricoles et la voie communale,</li> <li>- les boisements accompagnant les ruisseaux de Corrèc Del Puig et de Corrèc d'en Ceso</li> </ul> <p>Les premières habitations sont situées à plus de 400 m à l'ouest, au niveau du lieu-dit « Mas Mulès ».</p>	Non significatif

#### 4. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE CHANTIER

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
<b>Géologie</b>	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus ou visées de fondation). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés dans le cadre des aménagements paysagers.	Non significatif

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Qualité des sols</b>	Dégradation des terres agricole par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées. Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul
	Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES et/ou	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines par apport massif de MES, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des bassins de rétention, - mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	Nul
<b>Milieux naturels</b>	Dégradation des abords de la zone de chantier. Modification des axes de déplacements. Pertes d'habitats naturels.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées pour réduire l'envol des poussières. Les boisements accompagnant le ruisseau Corrèc Del Puig sont préservés dans le cadre du projet.	Non significatif

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Paysage</b>	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois cet impact doit être relativisé en raison de perceptions très limitées sur le site (présence de nombreux masques visuels).	Faible
<b>Milieus humains</b> <b>Qualité de vie</b>  <i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	Le projet n'induit pas de modification du réseau de chemins agricoles existants.	Nul
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
<i>Émissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir. Évacuation des déchets verts liés à la suppression des vignes soit pour valorisation du bois, soit en déchetterie.	Non significatif

## 5. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE « EXPLOITATION »

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Émissions de gaz à effet de serre liées.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	Positif
<b>Qualité et usages des sols</b>	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induit pas de perte de terrains agricoles, son objectif étant de créer des conditions favorables à la culture de plants de noyer. Les pratiques mises en place respecteront le cahier des charges relatif à l'agriculture raisonnée (voire de l'agriculture biologique). De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place des bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.	Non significatif
	Limitation de l'infiltration des eaux de pluie dans le sous sol.	Infiltration des eaux pluviales au droit des bassins de rétention.	Non significatif
	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes permettant de réduire significativement les consommations d'eau.	Faible
<b>Milieux naturels</b>	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Les espaces entre les serres seront plantés de noyer, permettant de conserver une attractivité pour la petite faune et certains oiseaux. Au niveau des bassins de rétention, ceux-ci seront entretenus de manière douce de manière à permettre le développement d'une végétation hydrophile favorable aux odonates. Enfin, l'application de la charte Agriculture Raisonnée (voire de l'Agriculture Biologique) permettra de réduire l'utilisation des intrants.	Faible

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Paysage</b>	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Les masques visuels existants à ce jour ne seront pas modifiés dans le cadre du projet. De ce fait, les serres demeureront peu visibles depuis l'extérieur du site.	Faible
<b>Milieus humains</b> <b>Qualité de vie</b>			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de renforcer et de compléter l'activité de la SARL Pépinières Coulié.	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité arboricole seront valorisés (composte) et réutilisés sur l'exploitation et/ou évacués vers une filière de valorisation adéquate.	Non significatif

## 6. CONCLUSION

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place de vignes.

Il vise à permettre à la SARL Pépinières Coulié de diversifier ses activités, de renforcer son outil de production et ses sources de revenus par la mise en place de panneaux solaires en toiture.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Par ailleurs, le projet a été conçu de manière à assurer la préservation des boisements accompagnant le ruisseau de Correc Del Puig.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

**Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.**